



LE GOUVERNEUR

Kinshasa, le 31 DEC. 2019

Gouv./D.25/N° 01254

Transmis copie pour information à:

- Monsieur le Vice-Gouverneur ;
- Monsieur le Directeur Général en charge de la Politique Monétaire et des Opérations Bancaires ;
- Monsieur le Directeur Général en charge de l'Administration et Services Techniques ;

(Tous à la Banque Centrale du Congo)

-
- Monsieur le Président de l'Association Congolaise des banques "ACB"

à Kinshasa/Gombe

Aux Directeurs Généraux des Banques Commerciales

Tous à Kinshasa/Gombe.

Messieurs les Directeurs Généraux,

Concerne : Suspension du règlement en monnaies étrangères dans le système ATS

Subsidiairement à ma lettre réf Gouv./D.25/N° 00961 du 08 novembre 2019 relative aux nouvelles orientations sur le règlement en monnaies étrangères dans le système ATS, j'ai l'avantage de porter à votre connaissance la suspension, à partir du 1^{er} janvier 2020, du règlement des transactions en monnaies étrangères dans le système ATS opéré par la Banque Centrale du Congo.

Dans le même cadre, je vous invite à garder inchangé l'interfaçage de vos infrastructures au système ATS en attendant le passage éventuel d'une mission du Département du Trésor Américain pour auditer la conformité du système ATS aux exigences de lutte anti-Blanchiment des Capitaux et du Financement du Terrorisme.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs Généraux, l'expression de ma parfaite considération.


Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO